

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de janvier à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le vendredi 29 décembre 2023.

**Etaient présents** : GIRARD Serge, Président, CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président, DUBOCAGE Kévin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, NIEPCERON Hervé, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, FLEURY David, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, BRULIN Corinne, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, ROSE Marc, 1<sup>er</sup> membre du bureau, SOLINAS Christian, 2<sup>ème</sup> membre du bureau, PAUMELLE René, 3<sup>ème</sup> membre du bureau, VANIER Pascaline, 4<sup>ème</sup> membre du bureau

**Excusés :**

- GEULIN Isabelle, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- VANDERMEERSCH Aldric, 8<sup>ème</sup> Vice-Président,
- JEZEQUEL David, 9<sup>ème</sup> Vice-Président.

**Assistaient également à la réunion** : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

---

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	11
Quorum	8
Nombre de votants	11

**Délibération n° B001/2024**

**OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT À LANCER ET SIGNER LE MARCHÉ D'HYDROCURAGE ET D'INSPECTION TÉLÉVISÉE.**



## Délibération n° B001/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20240111-B001-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2024

Affichage : 19/01/2024

**OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT À LANCER ET SIGNER LE MARCHÉ D'HYDROCURAGE ET D'INSPECTION TÉLÉVISÉE.**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les statuts de la Communauté de communes Campagne de Caux,  
**Vu** le Code de la commande publique

**Considérant** que dans le cadre des compétences Assainissement collectif, GEMAPI et GEPU, la Communauté de communes Campagne de Caux doit assurer l'entretien et l'exploitation des ouvrages. Pour ce faire il est nécessaire d'hydrocurer les canalisations et d'en vérifier leur état par une inspection télévisée.

Le Code de la commande public n'obligeant pas à publier les marchés ayant un montant inférieur à 40 000€, cette consultation se fera au moyen de 3 devis.

Le montant estimé du marché est de 40 000 € HT, il sera passé pour une durée de 2 ans.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter 3 devis,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à retenir l'offre du candidat le mieux-disant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre et signer tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes aux budgets Assainissement collectif et Général.

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE